



Volet B

Copie à publier aux annexes du Moniteur belge
après dépôt de l'acte

Déposé / Reçu le

Réserve
au
Moniteur
belge

15177603

10 OCT. 2015

du greffe du tribunal de commerce
francophone de Bruxelles
Greffe

Bijlagen bij het Belgisch Staatsblad - 21/12/2015 - Annexes du Moniteur belge

N° d'entreprise : 542.616.218

Dénomination

(en entier) : **Ceci n'est pas une crise**

(en abrégé) :

Forme juridique : **Fondation d'utilité publique**Siège : **Square de Meeûs, 22A boîte 30, 1050 Ixelles**Objet de l'acte : **Modifications statutaires - Transfert siège social.**

Réunis en Conseil d'Administration le 28 octobre 2015, les membres présents et représentés ont votés la modification de l'article 2 des statuts relatif au siège social :

« L'adresse du siège de la Fondation est située en Belgique à 1210 Bruxelles, Rue Royale, 151.

Le siège peut, sur simple décision du Conseil d'administration, être transféré vers tout autre endroit en Belgique.

Tout transfert du siège de la Fondation devra être déposé au greffe du tribunal de commerce du lieu du siège de la Fondation et publié aux Annexes du Moniteur belge. »

Fait à Bruxelles, le 28 octobre 2015.

Marielle Papy

Administratrice Déléguée

Mentionner sur la dernière page du Volet B : Au recto : Nom et qualité du notaire instrumentant ou de la personne ou des personnes ayant pouvoir de représenter l'association, la fondation ou l'organisme à l'égard des tiers
Au verso : Nom et signature